

SUISSE

Atteintes généralisées au droit d'asile

En appliquant les renvois vers l'Erythrée, la Suisse fait figure d'exception en Europe. L'Observatoire romand du droit d'asile dénonce un durcissement qui cible cette population.

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018 ACHILLE KARANGWA



Les milieux de défense des migrants ont manifesté contre le renvoi des requérants d'asile le 16 juin dernier à Berne. KEYSTONE

RENOIS →

Les milieux de défense des migrants sont en rogne. Jeudi, l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) a dévoilé un rapport qui détaille un changement des pratiques de renvoi par les autorités suisses. Les Erythréens seraient la cible d'un durcissement injustifié dû à l'évolution de la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral (TAF). La situation des résidents de ce pays reste pourtant préoccupante.

Avec 24 000 ressortissants, les Erythréens représentent le premier groupe de requérants d'asile en Suisse dont 77% bénéficient d'une protection (statut de réfugié ou permis provisoire). Pourtant, depuis le mois d'avril, 3200 admis provisoires font l'objet d'un réexamen par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Les référents de l'ODAE ont enquêté et leur présidente, Inge Hoffmann, décrit une «augmentation des décisions de renvoi qui constitue un virage dangereux.»

Si les autorités sont plus sévères sur les motifs d'asile, c'est que la situation en Erythrée se serait améliorée: «Depuis un arrêt de juillet 2018, le TAF confirme ces décisions sous prétexte qu'il n'y a plus de preuves d'abus systématiques des droits humains», explique Sarah Frehner, collaboratrice juridique à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR).

«Les Erythréens sont victimes de décisions immorales.» Véronica Almedom.

Une application de la loi qui renverse le fardeau de la preuve, en jugeant les récits des requérants invraisemblables. «Il est devenu très difficile de prouver son statut de réfugié», abonde Veronica Almedom, codirectrice de l'ONG Information Forum for Eritrea. «Ce n'est pas parce que l'Erythrée et l'Ethiopie ont signé un accord de paix cet été que tout va bien. La situation intérieure reste si autoritaire que même l'Ethiopie accepte des réfugiés érythréens.» La Suisse fait figure d'exception en Europe en prononçant des renvois. «Les Erythréens sont victimes de décisions immorales», assène Véronica Almedom.

A., requérant de 24 ans, est sous le coup d'une décision de renvoi. Il narre dans un français limpide une situation de détresse inattendue. «J'avais un travail, un logement, des projets de formation. Ils sont complètement détruits.» Il est depuis réduit à quitter son studio, vivre avec l'aide d'urgence (10 francs par jour) et à organiser son propre départ. Intégré dans la vie locale genevoise, il pointe une procédure qui désocialise. «J'étais pourtant presque autonome», raconte-t-il, marqué.

«Ces développements sont emblématiques d'atteintes généralisées au droit d'asile», selon Mélissa Llorens, coordinatrice à l'ODAE. Qui y voit l'effet des pressions politiques des milieux UDC et PLR sous la Coupole. «Que le TAF aille dans leur sens interroge sur la séparation des pouvoirs.» Ce dernier indique au *Courrier* ne pas commenter ses arrêts et leurs motivations.

SUISSE ACHILLE KARANGWA RENVOIS DROIT D'ASILE